

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles Florian Soenen propose ses services de publicité sur le site www.actualite-comines-warneton.be aux annonceurs.

Article 2 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande de service de publicité implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente par l'annonceur.

Article 3 : FICHIERS ET RESPONSABILITÉS

Les fichiers qui nous sont confiés doivent de préférence être des copies des fichiers originaux. Nous ne pouvons, en aucun cas, être tenus pour responsables de pertes ou de détériorations quelconques du matériel fourni.

Article 4 : COPYRIGHT

Le client qui demande un travail ou une reproduction est supposé en avoir le droit ; le cas échéant, il en assume la totale responsabilité vis-à-vis des tiers. Les travaux livrés demeurent la propriété exclusive de Florian Soenen (florian-soenen.be) jusqu'au plein acquittement de toutes les créances qui résultent de la convention de la vente pour l'acheteur : en cas de non-paiement à leur échéance, l'acheteur autorise le vendeur à reprendre les travaux, dans leur totalité, à n'importe quel moment et en quelque lieu que ce soit.

Article 5 : PRIX, PAIEMENT ET FACTURATION

Les tarifs des services de publicité sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes. Le paiement s'effectue par virement bancaire dans les 30 jours suivant la réception

de la facture émise par Florian Soenen. Une facture sera éditée au dernier jour de la campagne prévue si celle-ci ne dure pas plus de 4 semaines. Dans le cas où la campagne se prolonge au-delà de 4 semaines, une facture sera éditée toutes les 4 semaines.

Article 6 : DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout montant non payé à l'échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 12% l'an, et ce à partir du jour de l'échéance. Les conditions de l'acheteur différentes des nôtres ne seront pas acceptées. Il est formellement convenu entre les parties qu'en cas de non-paiement dans les 8 jours d'une mise en demeure par recommandé postal, une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% des montants facturés sera due par le client, avec un minimum de 125 euros par facture. La présente clause ne dérogera pas à l'obligation des intérêts moratoires prévus.

Article 7 : RÉSERVATION ET ANNULLATION

La réservation d'un emplacement publicitaire sur www.actualite-comines-warneton.be se fait par e-mail, en indiquant la semaine souhaitée et en donnant toutes les informations nécessaires à la publication et à la facturation. Toute annulation de réservation doit être notifiée par écrit au moins 5 jours avant le début de la période réservée. Passé ce délai, toute annulation non notifiée sera facturée.

Article 8 : CONTENU DE LA PUBLICITÉ

L'annonceur est responsable du contenu de sa publicité, y compris du visuel et du texte descriptif fournis. Florian Soenen se réserve le droit de refuser toute publicité jugée inappropriée ou contraire à l'éthique.

Article 9 : POSITIONNEMENT DE LA PUBLICITÉ

Florian Soenen s'engage à afficher la publicité de l'annonceur à la 4ème position sur le site www.actualite-comines-warneton.be, précédée d'un encart indiquant clairement qu'il s'agit d'une publicité.

Article 10 : DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client, Le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.

Article 11 : CONFIDENTIALITÉ

Florian Soenen s'engage à traiter les informations fournies par l'annonceur dans le cadre de la réservation de l'emplacement publicitaire de manière confidentielle et à ne les utiliser qu'aux fins prévues par le contrat. Les coordonnées de l'annonceur seront ajoutées dans le listing clients de Florian Soenen et ne seront pas partagées à des tiers.

Article 12 : RESPONSABILITÉ

Florian Soenen décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects causés par l'affichage de la publicité de l'annonceur sur son site web.

Article 13 : LITIGES

En cas de litige relatif aux présentes conditions générales de vente, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. Les présentes conditions sont régies par le droit belge. La nullité d'une clause, même partielle, n'entraîne pas la nullité des autres conditions générales de vente.